

MAJ 2026

FORMATIONS TECHNIQUES

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE —



BIENVENUE À L'ARTDAM

Créée en 1983, l'association Artdam oeuvre pour le **développement culturel** en proposant ses services aux associations et aux collectivités locales, ainsi qu'à tous les partenaires culturels, à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté et au niveau national pour les formations.

Véritable **agence technique et culturelle**, l'Artdam poursuit son action en mettant à disposition de nombreuses ressources techniques au service de la culture, dans plusieurs domaines de compétences :

Les formations techniques

A destination des professionnels permanents, intermittents du spectacle et des bénévoles - amateurs pour les journées d'initiations.

L'Artdam accompagne, de la définition des besoins jusqu'au suivi en se focalisant sur la mise en pratique et l'acquisition d'outils et de savoir-faire techniques.



Le plateau de création

Boîte noire de 240m², entièrement équipée et modulable, considérée comme un atelier d'inspiration (répétition, résidence d'artiste, captation) à destination des compagnies théâtrales, chorégraphiques et arts de la rue, des photographes, des réalisateurs, des cinéastes...

Le parc de matériel scénique

Permet la location de son, lumière, audiovisuel... pour couvrir les événements / manifestations des adhérents. Notre équipe qualifiée assure également toute l'assistance technique nécessaire sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté.



Le studio d'enregistrement

Offre une acoustique exceptionnelle en étant équipé de matériel professionnel haut de gamme. Cet espace est le lieu idéal pour donner vie à tous les projets : musique, voix-off, podcasts, créations audiovisuelles...

VOTRE ORGANISME DE FORMATION

L'Artdam est organisme de formation national certifié **Qualiopi depuis 2021**. Ses formations techniques font acquérir aux professionnels les qualifications, compétences et habilitations attendues par les structures culturelles ou les collectivités locales.



Chaque formation bénéficie :

D'une **description claire et accessible** : Les objectifs pédagogiques, les compétences visées, la durée, les modalités d'accès et d'évaluation, ainsi que les éventuels prérequis.

D'un **contenu pédagogique détaillé** : Le programme de formation est structuré pour répondre aux besoins identifiés, avec des ressources techniques et pédagogiques adaptées à chaque stagiaire.

D'un **accompagnement personnalisé** : Notre équipe assure un suivi tout au long du parcours, depuis l'accueil jusqu'à l'évaluation finale, en veillant à l'adaptation des formations et à la prise en compte des spécificités de chacun.

D'une **transparence et d'une amélioration continue** : Nous recueillons régulièrement les appréciations et réclamations des stagiaires afin d'améliorer nos dispositifs et optimiser les acquisitions.

NOS DOMAINES DE FORMATION



SON



ECLAIRAGE



AUDIOVISUEL /
CINEMA



SCÉNOGRAPHIE



PRÉVENTION DES
RISQUES / SÉCURITÉ



TECHNIQUES
PROFESSIONNELLES

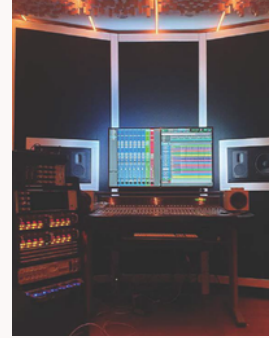
L'ARTDAM MET À VOTRE DISPOSITION DIFFÉRENTS ESPACES ÉQUIPÉS



Plateau de
création



Salle de
formation



Studio
d'enregistrement

Tous possèdent les **ressources pédagogiques** nécessaires à la bonne acquisition de chacun, complété par du matériel technique professionnel spécifique.

Pour les formations dans nos locaux, une cuisine équipée (frigo, micro-ondes...) est à disposition, ainsi que le café et thé.

Accessibilité

Notre **référénte handicap est à votre disposition** afin d'adapter au mieux votre formation en prenant en compte vos besoins et rendre votre parcours accessible dans les meilleures conditions.

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE

- **Cécile VERAINE** - Directrice & référente pédagogique
direction@artdam.fr
- **Morgane THIEBAUT** - Coordinatrice formations
formation@artdam.fr
- **Léna AUGUSTO** - Responsable Qualité & référente handicap
contact@artdam.fr

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT



Après validation de votre inscription, une **convocation** vous est envoyée 7 jours avant le début de la formation. Celle-ci contient l'ensemble des informations nécessaires à votre accueil, ainsi qu'un accès à votre espace extranet personnel. Vous recevrez également un **questionnaire de positionnement** à compléter, conçu pour adapter au mieux le parcours à vos besoins et à vos attentes.



Durant la session, vous devez attester de votre présence sur chaque demi-journée par un **émargement numérique**.



À l'issue de la session, un **quiz e-learning** et un **bilan collectif** sont proposés afin d'évaluer les acquis et de favoriser l'expression de vos retours. Vous serez invité à compléter une **évaluation de satisfaction**, essentielle à notre démarche d'amélioration continue.



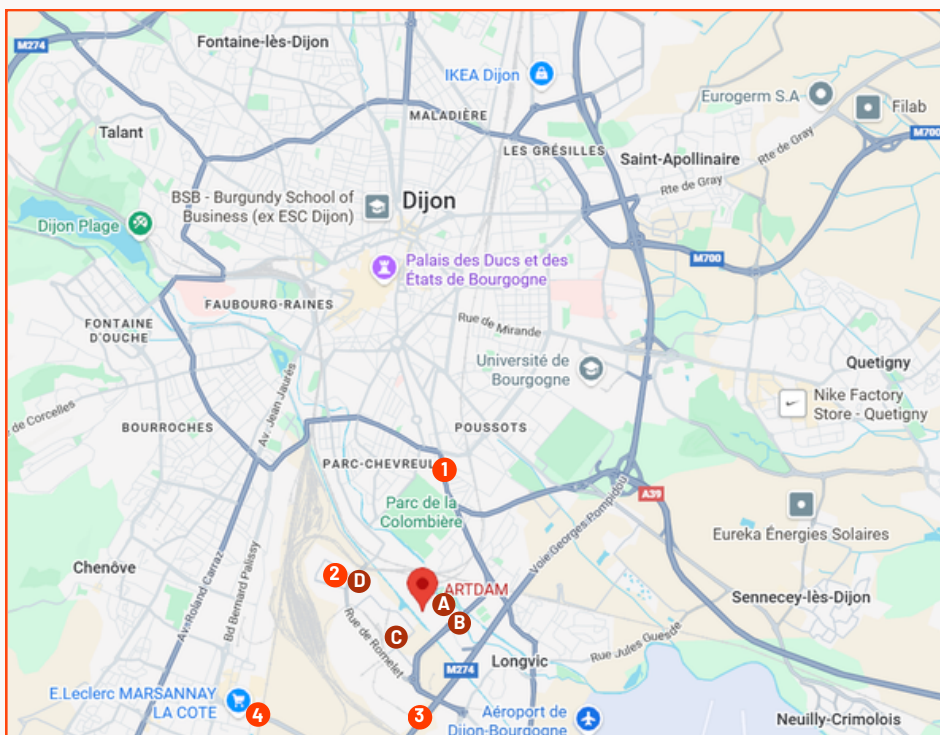
Enfin, votre **certificat de réalisation** vous sera transmis par mail. Selon la formation suivie, une **habilitation ou un diplôme** pourra également vous être délivré, attestant de la reconnaissance officielle de vos compétences.

Droits et devoirs du stagiaire

En tant que stagiaire, vous bénéficiez de **droits** essentiels garantissant une **formation de qualité** : accès à une information claire sur le programme, les objectifs, les modalités d'évaluation et les contacts utiles ; adaptation du parcours à vos besoins spécifiques, notamment en matière d'accessibilité ou de handicap ; accompagnement personnalisé tout au long de votre formation ; recueil et prise en compte de vos retours pour améliorer en continu nos dispositifs.

Vous avez également des **devoirs** : respecter le règlement intérieur de l'organisme, attester de votre présence (émargement), être acteur de votre formation, signaler toute situation particulière nécessitant une adaptation, et compléter les questionnaires de positionnement et de satisfaction. **Votre implication contribue à la réussite de votre parcours et à l'amélioration continue de nos formations**, conformément aux critères Qualiopi.

COMMENT VENIR À L'ARTDAM ?



En voiture

L'ARTDAM est situé à Longvic en périphérie **sud de Dijon**, à proximité immédiate de la rocade de Dijon.

- **Depuis l'autoroute A31 (Paris – Lyon)**

Prendre la sortie 47 Dijon, puis suivre la rocade de Dijon, jusqu'à la première sortie "Longvic". Puis suivre la rocade jusqu'à la première sortie "Longvic". Continuer sur M122A et prendre D124 en direction de l'Artdam.

- **Depuis l'autoroute A39 (Dole – Bourg-en-Bresse)**

Prendre la sortie 46 Dijon, puis rejoindre la rocade direction Dijon Sud, puis prendre la sortie Longvic jusqu'à l'Artdam.

- **Depuis le centre-ville de Dijon**

Prendre la direction Parc de la Colombière / Longvic, puis rejoindre la rocade ou les axes locaux menant à l'ARTDAM.

En bus

L'ARTDAM est accessible via plusieurs bus Divia, depuis le centre de Dijon (consultez **DiviaMobilités**).

Par la ligne 6, arrêt "Pommerets", puis 17 min de marche.

En vélo

Des pistes cyclables relient le centre de Dijon, le Parc de la Colombière et Longvic et également le long du canal de Bourgogne.

HÉBERGEMENT & RESTAURATION

1

Hôtel du Parc de la Colombière

49 Cr du Parc, Dijon
03 80 65 18 41

A

Boulangerie Maison Roger

12 rue Professeur Louis Néel, Longvic
3 min à pied

2

Ecole des Métiers

1 Ch. de la Noue, Longvic
03 80 68 48 87

B

Marie Blachère / Grand Frais

2 rue Professeur Louis Néel, Longvic
5 min à pied

3

Kyriad Hôtel

7 rue de Beauregard, Longvic
03 80 67 22 22

C

Les Douanes

2 rue du Port, Longvic
3 min en voiture

4

Hôtel Campanile

215 Allée Olivier de la Marché,
Marsannay-la-Côte
03 80 52 62 01

D

Chez Noue

4 Bd Eiffel, Longvic
4 min en voiture



L'ARTDAM FAIT APPEL À DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS DE QUALITÉ



Merci à eux et aussi à :

Loïc DENAMBRIDE

Gilles GOVAERTS

Apollo XI, Grégory ROS

**RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS FORMATIONS SUR
NOTRE CATALOGUE EN LIGNE**



RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES EN FORMATION

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L6352-3 et 5, L6353-8, R6342-3 et R6352-4 à R6352-14 du Code du Travail dans le cadre des activités de Formation Professionnelle. Il s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par l'Artdam, et ce pour la durée de la formation suivie. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

✓ **Règles générales d'hygiène et de sécurité**

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans le lieu de formation, ainsi qu'en matière d'hygiène.

✓ **Consignes d'incendie**

Conformément aux articles R.4227-28 et suivants du Code du Travail, les consignes d'incendie et notamment le plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de manière à être connus de tous les stagiaires.

✓ **Tabac, alcool et stupéfiants**

En application du décret du 29 mai 1992, du décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 et du décret 2017-633 du 25 avril 2017, il est interdit de fumer et vapoter dans tous les lieux de travail fermés et couverts ainsi que dans tous les lieux à usage collectif.

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou d'être en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans le lieu de formation.

✓ **Accident**

Tout accident ou incident survenus à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de l'organisme ou son représentant. Conformément à l'article R 962-1 du code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par la responsable de l'organisme auprès de la Caisse de Sécurité Sociale.

La déclaration d'accident sera alors établie par l'organisme de formation, qui lui-même avertit l'entreprise dans les meilleurs délais de cet accident.

DISCIPLINE

✓ **Horaires de formation**

Les horaires de formation sont fixés par l'Artdam, généralement de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Ceux-ci sont portés à la connaissance des stagiaires dès l'émission d'un devis. Cependant, un ajustement reste possible et pourra être évoqué dès le premier jour avec le formateur et l'ensemble des participants.

Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

L'organisme se réserve, dans les limites imposées dans les dispositions en vigueur le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service.

✓ **Absences et retards**

En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir la personne chargée de la formation ARTDAM et/ou le formateur et s'en justifier le jour même.

Par ailleurs, les participants ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation, sauf circonstances exceptionnelles. Toute absence doit faire l'objet d'un arrêt de travail / d'une convocation officielle. Si une absence est prévue, elle doit être autorisée par l'employeur qui en informe l'Artdam.

✓ Suivi de la formation

Les stagiaires sont tenus de signer la feuille d'émargement sur chaque demi-journée de formation. Il leur sera également demandé de réaliser des évaluations de positionnement, d'acquisition des connaissances et de satisfaction.

A l'issue de l'action de formation, les stagiaires recevront leur certificat de réalisation.

✓ Accès au lieu de formation et stationnement

Sauf autorisation expresse de la direction de l'Artdam, les stagiaires ne peuvent :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à la formation suivie ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Les formateurs comme l'organisme de formation ne pourront être tenus pour responsable en cas d'accidents ou dommages.

Le stationnement des véhicules s'effectuera sur le parking de l'Artdam. Aucun véhicule ne pourra stationner devant les quais de déchargement ou sur les rampes d'accès aux entrepôts. La circulation sur le parking doit se faire à vitesse modérée, soit 15km/h.

✓ Tenue et comportement

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte. Selon la formation suivie, le stagiaire devra venir avec ses Équipements de Protection Individuelle.

Les participants sont invités à avoir un comportement bienveillant à l'égard de toutes personnes présentes dans l'organisme (tant au niveau du savoir-vivre que du savoir être en collectivité) et garantissant le bon déroulement des formations.

✓ Utilisation du matériel

Les stagiaires doivent prendre soin du matériel utilisé dans le cadre de leur formation.

Les participants doivent signaler immédiatement au formateur ou à la formatrice toute anomalie.

✓ Documents pédagogiques

Les supports pédagogiques remis lors des sessions sont protégés au titre des droits d'auteur et ne peuvent être réutilisés autrement que pour un strict usage personnel.

SANCTIONS

Tout manquement du ou de la stagiaire à l'un des articles du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par la direction de l'Artdam ou le formateur.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une sanction allant d'un rappel à l'ordre jusqu'à l'exclusion définitive de la formation

RESPONSABILITÉ DE L'ARTDAM EN CAS DE VOL OU ENDOMMAGEMENT DE BIENS PERSONNELS

L'Artdam décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

PROTECTION DES DONNÉES – RESPECT DE LA LÉGISLATION RGPD

Les données recueillies par l'Artdam auprès des stagiaires font l'objet d'un traitement dans un fichier informatisé géré par le logiciel Digiforma.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier ou faire valoir votre « droit à l'oubli » en nous contacter : contact@artdam.fr et 03.80.67.22.06 et/ou le service RGPD de Digiforma : rgpd@aworldforum.com

Version du 05/01/2026